

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 5

Absents : 1

Date de convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RETORNAZ André (donne procuration à RETORNAZ Dominique) FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - GRANGE Guy- (donne procuration à GRANGE Michel) RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 23-06-066

Objet : Convention relative à l'aménagement des équipements de communications électroniques Orange – Commune de Valloire dans le cadre de la réhabilitation des réseaux humides, enfouissement des réseaux secs et restructuration de la voirie chemin de la Ruaz

Rapporteur : Dominique Retornaz, Adjoint au Maire.

Je vous rappelle le projet de réhabilitation des réseaux EU EP et AEP, d'enfouissement des réseaux secs et de restructuration de voiries chemin de la Ruaz.

Dans ce cadre, il est nécessaire de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de l'entreprise Orange, la commune s'étant engagée à réaliser les travaux de génie-civil, Orange assurant la réalisation des travaux de câblage.

Ces éléments sont transcrits dans une convention établie entre la commune et l'Unité de Pilotage de Réseau Sud Est de Orange dont je vous donne désormais lecture.

Du solde financier des prestations réalisées par chacune des parties, il résulte que le montant dû par Orange à la commune s'établit à 5294, 36 €.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 073-217303064-20230622-23_06_067-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 juin 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 15 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- d'approuver la convention fixant les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de l'entreprise Orange dans le cadre de la réhabilitation des réseaux humides, enfouissement des réseaux secs et restructuration de la voirie chemin de la Ruaz à intervenir avec ladite entreprise et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/06/23

Publication : 23/06/23

Valloire, le 23/06/23

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAX.

